CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2026

Séance du 18 septembre 2026 sous la présidence de M. Jean-Marie OTT, maire.
Date de convocation : 03/09/2026

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13 (BAEUERLE Arnaud, BAUMONT Valérie, DREYDEMY Matthieu, FISCHER Scarlett, GRUFFAZ Christelle, JEDELE Aurore, KARCHER Gaby, OTT Jean Marie, PETER Elodie, URBAN Gilles, VOINSON Etienne, Alain WEBER, WITZ Manuel
Conseillers excusés : PAUTLER Fanny ayant donné pouvoir à BAUMONT Valérie, HESS Frédéric ayant donné pouvoir à URBAN Gilles.

Secrétaire de séance : URBAN Gilles (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du CGCT)

Calcul du quorum : par application de l'article 10 de la loi n°202-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 : *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*
Le quorum étant atteint avec 13 membres présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 03 juillet 2026
3. Subvention pour ravalement de façades
4. ONF - Proposition de prise en charge des factures de ventes de bois

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

En Alsace-Moselle, l'article L.2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L.2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune. Considérant le Droit Local applicable en Alsace-Moselle, sur proposition du maire, Monsieur Gilles URBAN, 1er adjoint au maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 03 juillet 2026.

3. SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES

Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération, le dossier de demande de subvention pour ravalement de façades de Mme PFLEG Marie-Claude étant incomplet.

4. CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres, de ne pas donner mandat à l'ONF pour l'établissement et l'émission de la facturation pour des recettes issues des ventes de bois.

COMMUNICATIONS ET DIVERS

✓ M. le Maire reparle du dossier frelon asiatique et propose de refaire une campagne de piégeage cet automne sur les conseils de Jean WEBER. Il précise également que plusieurs communes de la CCPNLB vont suivre le mouvement et que la Comcom en suit de près la coordination.
✓ M. le Maire annonce que toutes les fenêtres du bâtiment 36 rue principale vont être remplacées en commençant par celles du logement du 1er étage avant la fin de l'année et le rez-de-chaussée suivra début 2027. Les élus abordent également les menus petits travaux en cours ou réalisés tels que les réparations de voirie avec EJL, les prestations Utililéco, la pose d'un nouveau panneau à l'entrée de la forêt vers Mertzwiller rappelant la fermeture de la VC6 les dimanches et jours fériés.
✓ Les obstacles au « Vivre Ensemble » de plus en plus nombreux sont aussi évoqués ; entre les chiens trop bruyants, les chats trop nombreux, les discordes entre voisins, les stationnements gênants, les manques d'entretien manifestes de certaines haies et arbres débordant sur la voie publiques... le climat de quiétude semble s'éloigner…
✓ L'avenir de l'école de Mietesheim au vu des effectifs de la rentrée et surtout de ceux prévus pour les années à venir ne laisse guère présager une issue pérenne. Dossier suivi de près et sur le grill ardent au niveau de toutes les communes de notre Comcom. Il y aura certainement des décisions douloureuses à prendre en 2027…
✓ Le conseil a débattu également sur les demandes formulées par la CEA à contribuer financièrement au FSL d'une part et à une ouverture plus grande de notre forêt aux itinéraires pédestres, VTT et équestres d'autre part. Les sujets n'ont pas eu de suite favorable à l'unanimité du conseil.
✓ Le tour est fait de toutes les AG apéros-village et manifestations locales estivales ; sans oublier la marche gourmande du 27 septembre et sa lourde organisation mobilisant plus de 100 bénévoles et accueillant plus de 900 marcheurs.
✓ Suite au succès de l'apéro village organisé par le conseil municipal le 24 juillet dernier, décision a été prise de reconduire l'évènement, un apéro de Noël cette fois, le vendredi 27 novembre dans la cour Maurer devant la Salle des Associations.
✓ Et enfin M. le Maire rappelle que c'est la commune de Mietesheim qui organisera les commémorations du 11 novembre et accueillera les voisins des villages d'Uttenhoffen, de Bitschhoffen ainsi qu'une délégation de Mertzwiller. Il annonce aussi qu'une journée sera organisée conjointement avec le Parc naturel des Vosges du Nord à Mietesheim le 21 novembre avec comme objectif la taille de haies et la fabrication d'une haie sèche. Ce sera ouvert à tous mais sur inscription.
✓ Le prochain conseil se tiendra le jeudi 29 octobre à 20h.

Signature du secrétaire de séance :

Gilles URBAN

Signature du Maire :

Jean-Marie OTT

MAIRIE DE MIETESHEIM 67580